

## **EPA DE FLEURY-LES-AUBRAIS**

### **EHPAD DE LONGUEVE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration**

#### **SEANCE DU MERCREDI 17 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le conseil d'administration de l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Présidente de l'EPA, par suite à une convocation individuelle en date du 8 juin 2026. Cette séance fait suite à une première réunion en date du 8 juin 2026 pour laquelle le quorum n'a pas été constaté.

#### **Membres à voix délibératives – présents :**

Mmes Carole CANETTE, Guylène BORGNE (Ville de Fleury-les-Aubrais)

#### **Membres à voix délibératives – excusés :**

M. Alain LEFAUCHEUX (Ville de Fleury-les-Aubrais), M. Grégoire CHAPUIS, Mmes Marie-Agnès COURROY, Marianne DUBOIS (Département du Loiret), Mme Sarah LEGLAND (Gérontopôle Centre-Val de Loire)

#### **Membres à voix consultatives – présent :**

M. Alain MORLIERAS (SGC Orléans Métropole DRFIP)

#### **Membres à voix consultatives – excusée :**

Mme Maud BEURRIER (ARS – DD45)

#### **2/ Election du/de la Vice-président-e du conseil d'administration (délibération n°CA2026/07)**

La Présidente installe le conseil d'administration suite au renouvellement des conseils municipaux.

La Présidente indique que, par délibération du conseil municipal de Fleury-les-Aubrais du 27 avril 2026, Mme Guylène BORGNE et M. Alain LEFAUCHEUX ont été désignés administrateurs, représentants de la Ville de Fleury-les-Aubrais au sein du conseil d'administration de l'EHPAD.

La Présidente rappelle que le conseil d'administration est composé comme suit :

- Les membres à voix délibérative :
  - Pour la Ville de Fleury-les-Aubrais : Mme Carole CANETTE, Présidente, Mme Guylène BORGNE et M. Alain LEFAUCHEUX
  - Pour le Département du Loiret : M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marie-Agnès COURROY, Mme Marianne DUBOIS
  - en qualité de personnalité qualifiée : Mme Sarah LEGLAND (Gérontopôle Centre-Val de Loire),
- Les représentants de l'ARS – DD45 et du SGC Orléans Métropole DRFIP sont membres à voix consultative.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les statuts de l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EHPAD de Fleury-les-Aubrais,

Vu la délibération n°2026/022 du conseil municipal de Fleury-les-Aubrais du 27 avril 2026 désignant Mme Guylène BORGNE et M. Alain LEFAUCHEUX administrateurs représentant de la Ville de Fleury-les-Aubrais au sein du conseil d'administration de l'EHPAD,

Considérant que la Maire de la Ville de Fleury-les-Aubrais est Présidente du conseil d'administration de l'EHPAD,

La Présidente expose au conseil d'administration qu'il doit, suite au renouvellement des conseils municipaux, élire en son sein un/une Vice-président·e.

La Présidente demande aux candidats de se déclarer.

Madame Guylène BORGNE est candidate.

Le Conseil d'administration procède à l'élection du/de la Vice-président·e, à la majorité simple au cours d'un vote à main levée, conformément au règlement intérieur.

Le vote donne les résultats suivants :

**Le conseil d'administration élit Madame Guylène BORGNE, Vice-présidente du conseil d'administration de EHPAD de Fleury-les-Aubrais, à l'unanimité des voix.**

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré le 17 juin 2026

Carole CANETTE  
Présidente



**Certifié exécutoire**

Transmis à l'ARS le : 23/06/2026

Publié le : 23/06/2026